



Commission permanente du conseil municipal
sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain
et le transport collectif

Bilan 2007-2009 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme

Rapport d'étude et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
du 14 décembre 2009

Service des affaires corporatives**Direction du greffe**

Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

M. Claude Trudel

Maire, Arrondissement de
Verdun

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Noushig Eloyan

Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville

MEMBRES

M. Richard Bergeron,

Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal

M. Christian G. Dubois,

Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre Mainville,

Arrondissement de Ville-
Marie

Mme Ginette Marotte,

Arrondissement de
Verdun

Mme Marie Potvin

Arrondissement
d'Outremont

M. Robert L. Zambito

Arrondissement de Saint-
Léonard

Montréal, le 14 décembre 2009

*Monsieur Claude Dauphin
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal*

Monsieur le président,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, le rapport de l'étude publique tenue le 20 août 2009 sur le bilan 2007-2009 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme et les recommandations de la commission adoptées en assemblée publique le 10 septembre 2009.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

(original signé)

*Claude Trudel
Président*

*Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
Processus d'étude publique	4
BILAN 2007-2009 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URBANISME	
Mise en contexte	5
Mise en oeuvre	5
Les politiques et les stratégies sectorielles.....	6
La planification détaillée	6
Les programmes et les immobilisations.....	6
Les projets majeurs	8
Les indicateurs de suivi et tableau de bord.....	8
COMMENTAIRES DU PUBLIC.....	12
EN CONCLUSION	13
RECOMMANDATIONS.....	14
ANNEXE	16

INTRODUCTION

La Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a tenu une assemblée publique le 20 août 2009 pour étudier le bilan 2007-2009 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, conformément à son calendrier d'activités 2009.

Douze personnes ont assisté à cette assemblée publique au cours de laquelle M. Luc Gagnon, chef de division, Urbanisme, a fait la présentation de ce quatrième et dernier bilan avant la mise à jour du plan prévue en 2010. Après avoir pris connaissance des faits saillants du bilan et entendu les points de vue exprimés par des citoyens et des représentants d'organismes, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique, le 10 septembre 2009.

Processus d'étude publique

Des avis publics précisant le calendrier des assemblées et les modalités de participation ont été diffusés dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone, 14 jours avant l'assemblée. Celles-ci ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal et les bureaux d'arrondissement. De plus, une lettre d'invitation a été adressée, par courriel, à plusieurs centaines de personnes susceptibles d'être intéressées par le sujet. Enfin, tous les documents relatifs à cette étude publique étaient accessibles dans le réseau de la Ville et sur le site Internet des commissions.

Les deux assemblées publiques comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. Deux intervenants ont pris la parole au cours de la première assemblée.

La Commission s'est réunie deux fois en séances de travail pour préparer les assemblées et analyser le bilan et les interventions du public, avant d'adopter ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration de la Direction du développement économique et urbain au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine tout au long de ses travaux d'analyse.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil (06-009), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, ainsi que sur le site Internet des commissions à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions

BILAN 2007-2009 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URBANISME

Mise en contexte

La Ville de Montréal adoptait en novembre 2004 le Plan d'urbanisme de Montréal. Le plan présente la vision d'aménagement et de développement du territoire, il précise les grandes orientations et prévoit des moyens pour en assurer la mise en œuvre. Il est prévu d'assurer un suivi du Plan d'urbanisme par le biais d'un bilan annuel. Le bilan 2007-2009 a été présenté au comité exécutif et il doit maintenant faire l'objet d'une étude publique devant une commission du conseil municipal.

C'est dans ce contexte que la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a étudié le quatrième bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme. Pour le service, il s'agit de faire le point sur le chemin parcouru et sur les efforts consentis par la Ville pour concrétiser les orientations du Plan d'urbanisme. Pour les membres de la commission, les citoyens et les partenaires, cet exercice est l'occasion de s'exprimer sur les priorités de mise en œuvre pour l'avenir. M. Gagnon rappelle qu'il s'agit du quatrième et ultime bilan avant la révision du Plan d'urbanisme.

Le plan de sa présentation reprend la structure du document : après la mise en contexte, un premier bloc porte sur la mise en œuvre et un second bloc porte sur les indicateurs de suivi et le tableau de bord.

M. Gagnon rappelle que le Plan d'urbanisme adopté en 2004, s'est enrichi de plusieurs chapitres d'arrondissements dès 2005. Seuls trois arrondissements n'ont pas encore adopté de chapitres bien qu'il n'y ait pas d'obligation en ce sens. Il s'agit des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord et d'Outremont.

M. Gagnon mentionne que le Plan d'urbanisme est un document évolutif qui peut être modifié, par exemple, pour tenir compte de situations particulières. Depuis son adoption, le Plan d'urbanisme a fait l'objet de 71 modifications. Plus précisément, entre juin 2007 et mai 2009, il a fait l'objet de 33 modifications, comprenant entre autres, l'intégration de chapitre d'arrondissements, les modifications découlant d'un exercice de planification détaillée (PPU du Quartier des spectacles, Plan de protection et de mise en valeur du Mont Royal, PPU du secteur Peel-Wellington) et l'adoption de grands projets publics ou institutionnels (CHUM, CUSM, musée des Beaux-Arts).

Mise en œuvre

La première partie du bilan 2007-2009 est structurée en fonction des outils de mise en œuvre, à savoir les politiques et les stratégies sectorielles, la planification détaillée, les programmes et les immobilisations et les projets majeurs jugés exemplaires dans l'application des orientations du plan. M. Gagnon précise que cette partie diffère

légèrement du bilan précédent qui comportait une section traitant du cadre réglementaire, c'est-à-dire de l'adoption de règlements de concordance par les arrondissements.

Les politiques et les stratégies sectorielles

Celles-ci proposent des orientations et des actions qui s'inscrivent dans la vision soutenue par le Plan d'urbanisme. M. Gagnon souligne que la plupart de ces stratégies ont déjà été adoptées (le plan de transport, la politique familiale, le plan d'action pour améliorer la salubrité des logements) ou sont en voie de l'être (le plan directeur de gestion des matières résiduelles). Le bilan présente les faits saillants de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies en insistant sur les deux dernières années (2007 et 2008) mais, dans plusieurs cas, ces politiques font aussi l'objet de leur propre bilan de mise en œuvre, comme la Stratégie de protection et de mise en valeur des milieux naturels et la Politique de l'arbre.

La planification détaillée

La planification détaillée s'applique à des secteurs de portée pan-montréalaise ou de portée locale dans le cas des chapitres d'arrondissement, qui présentent une problématique urbanistique et des enjeux complexes. Le bilan 2007-2009 fournit les détails sur l'avancement de la planification, complétée ou en cours, de plusieurs secteurs de planification détaillée de portée pan-montréalaise dont ceux de l'autoroute Ville-Marie, du Canal de Lachine (Griffintown), de Décarie-Cavendish-Jean-Talon Ouest, du Mont-Royal, du Quartier des spectacles, du Site Glen et du Site Turcot. M. Gagnon indique que la démarche de planification détaillée a mené à l'adoption de 2 nouveaux Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) au cours de l'année 2008.

Le PPU Griffintown-Secteur Peel-Wellington, adopté en avril 2008, répond aux orientations de la Ville d'assurer la vitalité et l'animation du secteur par la création d'un milieu de vie offrant une mixité de fonctions, de mettre en valeur le Canal de Lachine et les abords du bassin Peel et d'améliorer les conditions d'accessibilité et les déplacements internes du secteur.

En juin 2008, la Ville adoptait un autre PPU, cette fois-ci pour la portion du Quartier des spectacles située au pourtour de la Place des Arts. Ce PPU prévoit de grandes interventions structurantes dont l'aménagement de la Place du Quartier des spectacles qui a été inaugurée le 7 septembre 2009. Il vise à soutenir les vocations culturelles, à faire du quartier un milieu de vie convivial, équilibré et attrayant et à miser sur le développement durable dans la mesure où l'aménagement du domaine public intègre des préoccupations pour la lutte aux îlots de chaleur et le transport collectif.

Les programmes et les immobilisations

Les programmes et les immobilisations qui constituent la forme la plus concrète et la plus visible de la mise en œuvre du plan sont regroupés autour de cinq thèmes pour la période 2007-2009 : l'habitation, les réseaux de transport, le développement économique, la qualité de l'aménagement du Centre et l'environnement.

Habitation : On souligne le parachèvement de la mise en œuvre du Programme de renouveau urbain (PRU) financé par la Ville et le gouvernement du Québec (MAMROT). Même si le programme a pris fin en décembre 2006, certains projets ont pu être réalisés à même les sommes résiduelles du Programme en 2008. C'est le cas notamment du Carrefour de l'alimentation (Lachine) et de la construction du « Chat des artistes » dans Ville-Marie qui visait la conversion d'une ancienne usine textile en espaces de travail destinés aux artistes, artisans et organismes culturels.

M. Gagnon mentionne aussi l'apport considérable des programmes de soutien à la production de logements. Dans le cadre de l'Opération 15 000 logements mise sur pied en 2006, plus de 1 800 logements sociaux et 3 800 interventions sur le marché privé se sont qualifiés pour ce programme en 2007 et 2008. Ces actions sont menées de façon à atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme et de la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Enfin, M. Gagnon signale la création du nouveau programme *Habitations urbaines pour familles* qui cible de manière plus spécifique, comme son nom l'indique, les familles.

Transport : M. Gagnon rappelle que le Plan d'urbanisme est partie prenante du transport collectif comme étant le mode de transport de l'avenir pour Montréal. L'implantation de la Gare Chabanel sur la ligne de train de banlieue de Deux-Montagnes ainsi que le prolongement du métro vers Laval, complété en 2007 et emprunté par environ 60 000 personnes par jour, figurent parmi les principales actions entreprises à ce chapitre. M. Gagnon souligne l'amélioration du service sur les lignes de métro en période de pointe et le renouvellement des voitures de métro en voie de réalisation. D'autres projets majeurs en matière de transport collectif sont à l'étude dont l'implantation de services rapides de bus (SRB), l'installation de feux prioritaires sur certains axes et la planification du train de l'Est.

Sur le plan du réseau routier, la Ville poursuit sa collaboration avec le ministère des transports du Québec dans la planification des réaménagements du Complexe Turcot, de la rue Sherbrooke Est et de l'échangeur Dorval dont les travaux s'échelonneront de 2009 à 2013. Au chapitre du réseau des pistes cyclables, M. Gagnon souligne l'ajout, en 2007 et 2008, de 68 km de nouvelles voies cyclables et l'implantation, en mai 2009, du système de vélo en libre-service, le BIXI.

Développement économique : M. Gagnon précise qu'en convergence avec le Plan d'urbanisme, la Stratégie de développement économique de la Ville prévoit la mise en place de programmes de soutien aux entreprises afin de valoriser l'immobilier commercial et industriel. Dans cet esprit, la Ville a mis sur pied, à l'automne 2007, un nouveau programme Réussir@Montréal qui comporte trois volets : un volet commercial dédié à la revitalisation des rues commerçantes, un volet industriel, qui se traduit par une subvention sous forme de remboursement de taxes foncières pour les investissements immobiliers dans des secteurs d'emplois et un volet revitalisation qui vise plutôt la qualité de vie et s'applique à la relocalisation d'activités industrielles ou commerciales causant des nuisances.

Qualité de l'aménagement du Centre : Considéré comme une priorité dans le Plan d'urbanisme, le réaménagement du Centre a touché au cours de 2007-2009 trois artères importantes : la rue McGill, le boulevard Saint-Laurent et le boulevard de Maisonneuve. Il faut aussi souligner l'aménagement de la Place du Quartier des spectacles qui est appelée à devenir le cœur de l'animation festivalière à Montréal.

Environnement : Mis à part son parti-pris pour le transport collectif, le Plan d'urbanisme accorde une place importante à l'environnement par le biais d'actions plus directes. Dans cette optique, on souligne la mise en place d'un Plan d'action corporatif visant une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la Ville et la rénovation des infrastructures d'eau. M. Gagnon mentionne également le programme ClimatSols pour la réhabilitation des sols contaminés qui est soutenu par un mécanisme d'aide financière et l'appui de la Ville au programme de verdissement et de toitures végétales, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Enfin, M. Gagnon indique que la Ville a poursuivi ses travaux d'aménagement du Complexe environnemental de Saint-Michel qui a mis un terme à ses activités d'enfouissement de déchets en janvier 2009.

Les projets majeurs

Le Bilan 2007-2009 du Plan d'urbanisme met l'accent sur certains projets d'aménagement ou de développement qui ont marqué l'évolution récente du territoire montréalais. Le Bilan présente donc les détails de cinq projets qui ont démontré leur exemplarité quant à la mise en œuvre des orientations du Plan d'urbanisme. Il s'agit de la Place Norman-Bethune, de la Cité Nature, de la Place du Quartier des spectacles, des Bassins du Nouveau Havre et du Campus Bell.

Les indicateurs de suivi et tableau de bord

La deuxième partie du bilan porte sur les indicateurs de suivi qui servent à mesurer les progrès accomplis, tout en suivant les tendances sociales, économiques et environnementales qui caractérisent le développement de Montréal. Ces indicateurs sont sélectionnés en fonction de certains critères. Ils doivent se fonder sur des données

établies et reconnues, simples et précises qui illustrent les progrès à l'égard des orientations du Plan et qui sont disponibles sur une base annuelle.

M. Gagnon précise que les 10 indicateurs sélectionnés pour le bilan 2007-2009 concernent toute l'agglomération de Montréal et non seulement la Ville de Montréal. Il mentionne que cette partie du bilan est celle qui a été le plus bonifiée à partir des recommandations de la commission.

M. Gagnon passe en revue les indicateurs et en révèle les faits saillants :

La population : La population de l'agglomération de Montréal, en 2008, s'établissait à 1 877 693 personnes, ce qui représente une légère augmentation entre 2004 et 2008. Cette augmentation est d'abord le résultat de l'immigration internationale et de l'accroissement naturel de la population. Cette tendance positive a été contrebalancée par des soldes migratoires interprovinciaux et interrégionaux négatifs. M. Gagnon note que la population de l'agglomération de Montréal représentait en 2008, 50,4 % de la population totale de la région métropolitaine.

Les nouveaux logements : En termes de logement, on constate que malgré un ralentissement marqué depuis 2004, la création de logements demeure importante à Montréal. Depuis l'adoption du Plan d'urbanisme, il s'est construit en moyenne 8 542 logements par année dans l'agglomération, incluant les logements recyclés, ce qui atteint la moyenne nécessaire pour répondre à l'objectif du Plan d'urbanisme. M. Gagnon note toutefois que ces nouveaux logements (qui représentent 34 % pour la période 2004-2008) ne correspondent toujours pas à une proportion souhaitée de 40 % à 50 % par rapport à la région métropolitaine. Sur le plan des modes d'occupation, la prédominance des logements offerts en copropriété s'est maintenue. En 2008, ces logements correspondaient à 64 % de la production totale de logements, soit une proportion jamais atteinte dans le passé. M. Gagnon fait remarquer que le Plan d'urbanisme mise aussi sur un développement de la fonction résidentielle du Centre. À cet égard, le nombre de logements construits dans l'arrondissement de Ville-Marie a connu une baisse importante depuis 2005. M. Gagnon souligne qu'un certain nombre de projets situés hors de l'arrondissement de Ville-Marie, mais néanmoins au Centre, ont été mis en chantier récemment ou le seront au cours des prochaines années (333 Sherbrooke Est, Le Nordelec, les Bassins du Nouveau Havre).

Les nouveaux logements abordables : M. Gagnon précise à l'égard de cet indicateur que la Stratégie d'inclusion de logements abordables a fait l'objet d'un rapport d'avancement en 2007. Celui-ci estimait que 39,4 % des nouveaux logements construits depuis l'entrée en vigueur de la stratégie en 2005, étaient des logements abordables et, par conséquent que l'objectif de 30 % avait été atteint.

Les logements locatifs privés : Sur le plan des logements locatifs privés, le taux d'inoccupation a poursuivi sa remontée en 2007 pour redescendre légèrement en dessous de ce que l'on considère comme le point d'équilibre (3 %) en 2008. M. Gagnon fait remarquer que le taux d'inoccupation varie en fonction de la taille des logements : les grands logements sont ceux dont le taux d'inoccupation est le moins élevé. M. Gagnon souligne à cet égard que le défi pour Montréal et sa politique familiale sera de favoriser la livraison de grands logements pouvant accueillir des familles, voire même dans des ensembles immobiliers.

Les emplois : M. Gagnon explique que le graphique présenté dans le bilan représente les Montréalais qui travaillent; les pourcentages ne comprennent pas les emplois des couronnes occupés par des Montréalais, ni les emplois à Montréal occupés par des résidents des couronnes. M. Gagnon indique qu'il s'agit malgré tout d'un bon indicateur du marché de l'emploi montréalais et il note que les principaux gains proviennent du secteur de l'hébergement et de la restauration, des services professionnels, scientifiques et techniques.

Les déplacements en transport collectif : L'évolution du nombre de déplacements dans le réseau de la STM est l'un des indicateurs retenus pour illustrer les tendances en matière de transport collectif. Cet indicateur permet de constater que le nombre de déplacements dans le réseau de la STM a augmenté de manière importante en 2007 et en 2008, une hausse attribuable à la mise en service des stations de métro de la Concorde, Cartier et Montmorency au cours du printemps 2007. La STM évalue à 60 000 personnes, le nombre de passagers qui circulent chaque jour sur ce nouveau tronçon.

L'offre de transport collectif : M. Gagnon fait remarquer que l'on peut également percevoir l'effet de l'ajout de trois nouvelles stations de métro du côté de l'offre de transport collectif. Le nombre de kilomètres parcourus par le métro dépasse maintenant celui parcouru par les autobus. Il indique que l'offre a également poursuivi sa montée du côté des trains de banlieue : prolongement de la ligne Blainville jusqu'à Saint-Jérôme et ajout de deux départs sur la ligne Saint-Hilaire.

Les automobiles et les camions légers immatriculés : L'indicateur portant sur le nombre de véhicules immatriculés à Montréal indique que ce nombre connaît une augmentation constante. M. Gagnon rappelle qu'à la demande de la commission, la présentation de cet indicateur compare désormais la situation de Montréal à celle des couronnes. À cet égard, on peut constater que l'augmentation du nombre de véhicules immatriculés est moins prononcée à Montréal que dans les couronnes. M. Gagnon note que l'augmentation du nombre de véhicules immatriculés est plus rapide et plus importante que celle de la population et ce dans toutes les régions administratives. Ce contexte fait ressortir l'ampleur du défi qui attend les administrations afin de favoriser les modes de transport collectif et actif.

Les voies cyclables : M. Gagnon poursuit la présentation des indicateurs en ajoutant que la Ville a accentué ses efforts pour développer son réseau cyclable : en 2007 et 2008, 68 kilomètres de voies cyclables ont été aménagées sur le territoire de l'agglomération. Il précise qu'à la demande de la commission, le bilan présente le nombre de voies réalisées en fonction du type d'aménagement cyclable. Le réseau montréalais compte désormais 460 km de voies cyclables et on prévoit l'aménagement de 90 km additionnels en 2009 en incluant l'aménagement de 30 km de voies cyclables prévu dans le cadre de la programmation 2008, mais complété en 2009.

Le transport des marchandises : Au chapitre du transport de marchandises, les données du Port de Montréal permettent de constater que le nombre de conteneurs de même que le tonnage de marchandises manutentionnées ont connu une hausse constante depuis 2004. On estime qu'entre 55 % et 60 % des marchandises conteneurisées sont transbordées par chemin de fer. Quant au transport routier, les données disponibles démontrent que le transport par camion s'est lui aussi accru de près de 5 % entre 2004 et 2009. Ces tendances peuvent être interprétées comme un signe de vitalité économique, selon M. Gagnon.

Pour terminer la deuxième partie du Bilan, M. Gagnon précise que le document reprend sous la forme d'un tableau de bord, une trentaine de variables qui ont été présentées une première fois dans le bilan précédent. Ces variables sont regroupées sous quatre thèmes : économie, investissements, transport et environnement et elles constituent un complément aux indicateurs. Elles peuvent être consultées sur le site internet du Plan d'urbanisme tout comme les indicateurs.

M. Gagnon conclut que le bilan 2007-2009 permet de constater que les actions découlant du Plan d'urbanisme contribuent au développement cohérent du territoire montréalais et que la Ville assume un leadership important dans la mise en œuvre du Plan d'urbanisme par ses politiques, ses planifications détaillées, ses programmes et par sa participation à la définition de projets majeurs. M. Gagnon ajoute que les partenaires de la Ville jouent un rôle essentiel pour concrétiser les objectifs du Plan d'urbanisme qui constitue un « contrat social » établi avec les Montréalaises et les Montréalais. Il indique enfin que ce bilan 2007-2009 représente le dernier bilan avant la révision du Plan d'urbanisme prévue à la date de son 5^e anniversaire.

COMMENTAIRES DU PUBLIC

Douze personnes ont participé à la séance publique du 20 août 2009. Deux d'entre elles ont pris la parole. La commission tient à les remercier. Leurs interventions témoignent de l'intérêt accordé à la mise en œuvre du Plan d'urbanisme et de l'importance de bonifier certains éléments du bilan.

M. Dinu Bumbaru est le représentant d'Héritage Montréal, un organisme privé sans but lucratif qui œuvre à promouvoir et à protéger le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel du Grand Montréal. M. Bumbaru a fait valoir plusieurs points devant les membres de la commission. Il a d'abord plaidé en faveur du rétablissement d'un véritable service d'urbanisme à Montréal avec l'expertise et l'autonomie nécessaires pour aider les élus à prendre des décisions éclairées. Il a suggéré de confier à ce service la mise à jour obligatoire du plan d'urbanisme de 2004. M. Bumbaru a fait valoir la pertinence de créer des mécanismes qui permettraient de vérifier publiquement et préalablement la recevabilité de tout projet public ou privé. Il a enfin recommandé l'instauration de mesures fiscales qui permettraient de mettre en valeur des projets patrimoniaux.

Dans un second temps, M. Bumbaru s'est attardé à la présentation des différents éléments du bilan. Il a critiqué le côté statistique du bilan et aurait souhaité que le bilan traduise de meilleure manière la valeur qualitative et humaine du Plan d'urbanisme. Entre autres, il a suggéré d'intégrer, parmi les indicateurs, des données sur les secteurs qui ont été revitalisés ou protégés. Il demande aussi que le bilan fasse mention des dérogations qui ont été structurantes et des recommandations pertinentes de l'Office de consultation publique de Montréal qui ont permis de modifier le Plan d'urbanisme. En conclusion, M. Bumbaru souhaite qu'une réflexion s'instaure pour la mise à jour du Plan d'urbanisme à la lumière de tous les bilans précédents et des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal et que le bilan permette dorénavant d'évaluer la performance qualitative du plan sur l'évolution et l'aménagement du territoire.

M. Gilles Beaudry, citoyen de Montréal et ancien directeur d'urbanisme dans les municipalités de Hull et de Laval, a appuyé la proposition de M. Bumbaru à l'effet de rétablir un service d'urbanisme. Il estime que de cette façon, on éviterait les situations actuelles où chaque promoteur essaie de négocier pour faire accepter son projet. Il est aussi d'avis que le bilan devrait intégrer toutes les recommandations formulées par l'Office de consultation publique de Montréal au niveau des changements apportés au Plan d'urbanisme. Enfin, il a représenté des recommandations qu'il avait déjà soumises à la commission il y a deux ans, notamment au sujet des indicateurs qui doivent refléter une tendance et des statistiques qui devraient être présentées sur la base de Montréal et non sur la base de l'agglomération.

EN CONCLUSION

La commission remercie les citoyens qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et propositions. Elle remercie également le personnel de la Division de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour sa précieuse collaboration aux travaux de la commission.

La commission a tenu compte des avis qui ont été exprimés lors de la séance publique du 20 août 2009. Elle a également pris bonne note des points de vue qu'ont exposés des commissaires en séance de travail à l'égard de la problématique de la minéralisation des aires de stationnement. Plusieurs de ces préoccupations se traduisent d'ailleurs dans les recommandations qui suivent. La commission est heureuse de contribuer par ses recommandations à la bonification et à l'amélioration des interventions liées à la mise en œuvre du Plan d'urbanisme.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ont été adoptées lors de l'assemblée publique du 10 septembre 2009

La commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions, ainsi que l'équipe de la Division de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui a préparé et présenté le bilan. La commission tient à souligner l'excellent travail accompli pour bonifier le bilan.

Considérant que la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a pour mandat d'assurer un suivi de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme à l'aide d'un bilan annuel ;

Considérant que le bilan 2007-2009 représente le dernier bilan présenté devant la commission avant la révision quinquennale du Plan d'urbanisme prévue en 2010 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

La commission adresse au conseil municipal les recommandations qui suivent.

R-1

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine initie dès 2010 la mise à jour du Plan d'urbanisme de Montréal.

R-2

Que préalablement à la révision du Plan d'urbanisme, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine évalue la performance générale du Plan d'urbanisme eu égard à ses résultats sur l'évolution et la transformation du territoire.

R-3

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine tienne compte pour cette mise à jour de tous les bilans précédents qui ont été déposés ainsi que des recommandations qui ont été formulées par la commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif depuis l'adoption du Plan d'urbanisme en 2004.

R-4

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine tienne compte, pour la mise à jour du Plan d'urbanisme, des recommandations émises par l'Office de consultation publique de Montréal lors des consultations publiques qui ont eu lieu sur des projets privés et institutionnels ainsi que des avis du Conseil du patrimoine de Montréal.

R-5

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine introduise dans les prochains bilans, des données sur les secteurs où la Ville est intervenue en matière de revitalisation et de protection.

R-6

Qu'un mandat soit confié au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour évaluer la possibilité d'instaurer des mesures fiscales qui s'appliqueraient aux aspects patrimoniaux des projets et permettraient d'en rehausser la valeur.

R-7

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine veille à dresser l'inventaire des projets de végétalisation des aires de stationnement et à les inclure dans la liste des programmes et immobilisations en matière d'environnement.

R-8

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre dans la mise à jour du Plan d'urbanisme, les préoccupations relatives au verdissement des aires de stationnement et ce, dans un souci de prévention des risques d'inondation et de lutte aux îlots de chaleur.

ANNEXE

Responsable politique :

M. André Lavallée, vice-président du comité exécutif, responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif et maire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie

Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Direction du développement économique et urbain

M. Arnold Beaudin, directeur
M. Luc Gagnon, chef de division, Urbanisme
Mme Lise Bernier, chef d'équipe
M. Martin C. Roy, conseiller en aménagement
M. Érik provost, conseiller en aménagement

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 20 août 2009

- M. Dinu Bumbaru, directeur général, Héritage Montréal
- M. Gilles Beaudry, citoyen

Liens Internet à consulter

www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine

www.ville.montreal.qc.ca/commissions